

Certificat de Garantie du Système de Stockage d'Énergie

1. Champ d'application de la garantie

Cette garantie s'applique aux systèmes de stockage d'énergie fabriqués et vendus par Furen Energy.

Les composants couverts comprennent notamment : batteries, BMS, PCS/onduleurs bidirectionnels, EMS, armoires de contrôle et de distribution fournies par le fabricant, système de refroidissement et équipements de supervision d'origine.

2. Bénéficiaire de la garantie

La garantie est réservée à l'acheteur initial ayant fourni une adresse d'installation complète et exacte. Elle n'est pas transférable.

3. Date de début de garantie

La garantie prend effet à la date de mise en service réussie du système ou 6 mois après l'expédition, selon la première échéance atteinte.

4. Durée de garantie

- Batteries : 10 ans ; capacité résiduelle ≥ 80 % dans les conditions standard (25°C, 0,5C).
- PCS / Onduleur bidirectionnel : 5 ans.
- BMS, EMS et armoires de contrôle : 5 ans.
- Système de refroidissement liquide : 5 ans.
- Système complet : fonctionnement sans défaut pendant 24 mois après mise en service ou 30 mois après livraison (la période la plus longue s'applique).

5. Contenu de la garantie

En cas de défaut de fabrication ou de matériau :

- Réparation gratuite.
- Remplacement gratuit par un composant équivalent ou reconditionné certifié.
- Main-d'œuvre standard incluse.

Les frais de démontage/réinstallation ne sont couverts que s'ils sont nécessaires à la réparation ou au remplacement.

6. Limitations et exclusions

Ne sont pas couverts :

- Installation non conforme.
- Utilisation hors spécifications.
- Modifications non autorisées.
- Absence de maintenance.
- Cas de force majeure (incendie, inondation, foudre, guerre, etc.).
- Anomalies réseau hors tolérances.

- Dommages causés par animaux ou nuisibles.
- Dégradations volontaires, vol.
- Dommages de transport.
- Vieillesse normale des batteries.
- Équipements tiers non fournis par le fabricant.
- Défauts esthétiques sans impact fonctionnel.
- Perte de données, perte d'exploitation ou manque à gagner.

7. Procédure SAV

- 1) Déclaration de panne.
- 2) Diagnostic préliminaire.
- 3) Intervention sur site si nécessaire.
- 4) Validation de la prise en garantie.
- 5) Traitement hors garantie sur devis.
- 6) Délai de première réponse ≤ 24 h.

8. Responsabilités de l'utilisateur

Utilisation conforme, installation par personnel qualifié, accès au site, maintenance régulière et conservation des justificatifs.

9. Clause de non-responsabilité

La responsabilité maximale du fabricant est limitée à la réparation ou au remplacement des composants défectueux.

10. Conditions de validité

Installation et mise en service correctes, enregistrement du système si applicable, accès aux données de supervision et respect intégral des présentes conditions.